

Paris, le 26 juillet 2017

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Signature d'une convention de partenariat entre le Défenseur des droits et le Secrétariat d'état chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, et la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, signent une convention de partenariat jeudi 27 juillet afin de renforcer leur collaboration en faveur de la lutte contre les discriminations envers les femmes ; discriminations qui restent très fréquentes.

En 2014, dans une enquête du Défenseur des droits, 1 femme sur 5 déclarait avoir été victime de harcèlement sexuel au travail. En 2016, 41% des femmes interrogées lors de l'enquête « Accès aux droits » du Défenseur des droits, disent avoir fait l'objet d'une discrimination dans leur recherche d'emploi ou dans le déroulement de leur carrière au cours des 5 dernières années. De plus, il ressort de cette dernière enquête qu'un écart très important existe entre la réalité des discriminations et la faiblesse des démarches entreprises par les femmes pour faire valoir leurs droits.

Cette convention a, donc, pour objectif de :

- contribuer et de pérenniser la lutte contre les discriminations liées au genre, dont le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ;
- mieux faire connaître aux femmes leurs droits, notamment en matière de discriminations et les aider à les faire valoir ;
- favoriser une approche coordonnée des actions à mener.

Dans le respect de leurs champs de compétence respectifs, le Défenseur des droits et le Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes conviennent des axes de collaboration suivants :

- l'orientation de réclamations individuelles vers le Défenseur des droits et ses délégué-e-s par les délégué-e-s du Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la diffusion de l'information et la création d'outils de sensibilisation afin de promouvoir l'égalité et l'accès aux droits et de renforcer la visibilité du Défenseur des droits en matière de discriminations liées au genre ;
- la production de connaissances sur les inégalités entre les femmes et les hommes et les discriminations liées au genre ;
- la mutualisation de l'expertise sur les atteintes aux droits des femmes et les ruptures d'égalité en vue de développer et de promouvoir les bonnes pratiques et, enfin, la participation à des groupes de travail.

Le Défenseur des droits et la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes conviennent de se rencontrer au moins une fois par an pour faire le bilan de la mise en œuvre de cette convention et convenir des actions futures.

Contacts presse

—
Bénédicte Brissart
Conseillère presse et Communication
benedicte.brissart@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 23 27 / Port. : 06 85 08 70 25

—
Laetitia Got
Chargée de la mission presse
laetitia.got@defenseurdesdroits.fr
Tél. : 01 53 29 22 79 / Port. : 06 20 50 34 46

—
Service presse de Marlène Schiappa
presse-seefh@pm.gouv.fr
Tél. : 01 42 75 62 75